



Succession: conflit co-héritier changement de notaire

Par **jüterpan**, le **19/11/2013 à 18:31**

Bonjour,

Nous sommes deux frères. Notre mère qui était veuve est décédée en 2012. Mon frère a confié la succession à un notaire qui n'a répondu à aucun de mes courriers. Je ne veux donc pas conserver ce notaire et je ne veux pas qu'il soit en charge du dossier en tant que notaire principal. J'ai un avocat qui me dit qu'il ne peut rien faire si mon frère s'oppose à ce que le notaire soit dessaisi du dossier. Un second avocat conseil pour moi, oui, mais le notaire principal sera celui saisi par mon frère.

J'ai l'impression que mon avocat ne veut pas s'opposer au notaire. Est-il réellement impossible de refuser un notaire sous prétexte que mon frère a été le premier à le saisir?

Merci de vos réponses.

Julien